

MAIRIE  
DE  
**REPLONGES**



N° Délibération  
D532023

Nombre de membres en

Exercice : 27  
Présents : 23  
Votants : 26  
Pour : 26  
Contre : 0

Date de la convocation :  
01/12/2023

Objet de la délibération : **CONVENTION D'UTILISATION DES SANITAIRES A LA MADELEINE – CLUB DE PETANQUE/CHASSE/CLUB DU VIEUX GUIDON**

Extrait du Registre  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la commune de REPLONGES

\*\*\*\*\*

Séance du 08 décembre 2023

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-trois, le huit décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de REPLONGES, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière du 01 décembre 2023, et sous la présidence de Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES.

Présents : Monsieur Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES,  
M. RETY Jean-Pierre – Mme ROBIN Pascale – M. GAULIN Christian –  
Mme PACCAUD Christine – M. MONTERRAT Raphaël –Maires-Adjoints,  
M. CHEVRET Pascal – Mme BLANC Dominique – Mme RAVAT Ginette –  
Mme FONTIMPE Catherine – Mme DESBROSSES Marie-Claire –  
Mme BOIVIN Nadine – M. DEVEYLE Alain – M. ALBENQUE Christophe –  
M. RIGAUD Denis – M. GAILLARD Bruno – Mme BOZONNET Nathalie –  
– Mme DEGRANGE Valérie – Mme LOURD Mathilde – M. MURE Julien –  
M. BERRY David – M. BATAILLARD Kévin, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : M. NILLOON Christophe a donné pouvoir à  
Mme PACCAUD Christine, Mme JOLY Christelle a donné pouvoir à  
M. ALBENQUE Christophe, Mme BONNAT Laura a donné pouvoir à M. BERRY  
David.

Arrivée en cours : Mme PONCET Florence arrivée à la deuxième question

Absent : M. MONTERRAT Franck

Secrétaire : M. BATAILLARD Kévin

Monsieur le Maire donne lecture aux conseillers d'une convention établissant les conditions de mise à disposition et d'utilisation d'un local à la Madeleine entre le Club de Pétanque, la Chasse et le club du Vieux Guidon.

Après avoir donné lecture de la convention ainsi présentée, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la convention ainsi présentée,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

Pour copie délivrée conforme aux registres,  
Replonges le 11 décembre 2023

Le Maire de REPLONGES,



Bertrand VERNOUX

Accusé de réception en préfecture  
011-210103206-20231208-D532023ter-DE  
Date de réception préfecture : 13/12/2023